

Burundi : L'OLUCOME dénonce les frais de dépistage du Covid-19

@rib News, 22/09/2020 COMMUNIQUE DE PRESSE N°015/OLUCOME/9/2020 PORTANT SUR LA DETERMINATION ILLEGALE ET EXAGEREE DES FRAIS DE TEST DE DEPISTAGE A LA COVID-19 AUX BURUNDAIS QUI VOYAGENT A L'ETRANGER « Le Gouvernement burundais devrait supporter les frais de dépistage de la Covid-19 de tous les burundais qui vont se faire soigner à l'étranger. »

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'apprendre que le Ministère des finances, du budget et de la planification économique vient de sortir au début de ce mois de septembre une ordonnance ministérielle sur la détermination des frais de test de dépistage de la Covid-19. En son article 3, cette ordonnance stipule que : « Pour le cas des personnes se trouvant sur le territoire burundais voulant faire des voyages à l'extérieur du pays, elles doivent se munir d'un certificat de dépistage de la Covid-19 pour motif de voyage, octroyé par le Ministère ayant la santé publique dans ses attributions moyennant paiement d'une somme de Cinquante Dollars américains (50 USD) » Lire l'intégralité du Communiqué

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});